

Savign'infos 2023

24 Février

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
de SAINT-ALBIN Philippe
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène

Absents excusés :

BENINCA Catherine pouvoir à Marie-Françoise SAUVAIN
ROGER Jean-François pouvoir à Jean-Michel STAIGER

Secrétaire de séance : PELLICOLI Joachim



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Sélection entreprise mobilier nouvelle mairie

Une commission réunissant des membres du conseil municipal s'était réunie pour définir un cahier des charges concernant l'équipement en mobilier de la nouvelle commune (salle des mariages/conseil municipal, bureau du secrétariat ainsi que le bureau des élus). Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

Trois propositions ont été reçues :

- APRIME
- ERGOS
- UGAP



Les propositions sont assez proches en prix, mais avec des différences sur la qualité et le style. La société ERGOS, installée à Quétigny, a permis aux conseillers municipaux de venir voir le matériel et de le tester. Pour rappel cette entreprise avait équipé la salle des fêtes en 2008 de chaises et de tables. Malgré un usage important, ce matériel a fait preuve de sa solidité, il donne entière satisfaction.

La société ERGOS a été retenue pour un devis à hauteur de 20 088 € TTC.



Validation condition accueil résidence senior

La mairie a déjà reçu plusieurs demandes pour louer des logements de la résidence sénior. Afin que les personnes puissent se positionner officiellement, une commission a travaillé sur un livret d'accueil qui indique de nombreux renseignements.



Le montant des loyers ainsi que les charges ont été arrêtés :

Type de logements	T2 40m2	T2 50m2
Loyers	490 €	590 €
Charges	60 €	70 €
Frais de personnel et d'accompagnement	100 €	160 €
Total loyer mensuel	650 €	820 €

La commission a également nommé le projet « Savign'Or ». Le clin d'œil est fait avec « Or » pour la Côte d'Or ainsi que le bien-vivre pour les séniORs.

Le document sera joint au Savign'info et sera accessible sur demande à la mairie.

RFVAA

Suite notre adhésion à l'association « Villes Amies des Aînées » RFVAA, nous avons obtenu une subvention de 10 000 € pour lancer une étude d'état des lieux et de préconisation sur les attentes des aînés. Dans ce cadre un cahier des charges a été rédigé. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées.

Finances

Décision modificative budgétaire, changement affectation compte 2138

Afin de tenir compte de nouvelles dispositions pour récupérer la TVA sur certains investissements, notamment sur les jeux qui ont été dernièrement installés il est nécessaire de transférer les dépenses inscrites au compte 212 et de les affecter au compte 2138 « Autres constructions ».

Pour récupérer la TVA, il faut modifier l'affectation sur « Autres constructions » 2138.



Travaux

Mairie

La pose des menuiseries extérieures a commencé, avec la pose de la porte du local poubelle. Des livraisons de marchandises sont prévues pour mi-mars, elles seront directement posées.

Les enduits vont être testés afin de mieux se rendre compte des teintes possibles.

Une mise en service de la nouvelle mairie est prévue pour début mai.

Résidence sénior

Les travaux avancent bien. L'étanchéité des toitures terrasse est faite. L'isolation intérieure a débuté. La pose des cloisons intérieures va débuter au cours de cette semaine. L'installation des portes et des fenêtres suivra ainsi que les travaux d'électricité. Une application importante est donnée à la pose des différentes couches d'isolation. Par exemple les murs combinent les couches d'isolation pour atteindre 260 mm, avec des techniques de recouvrement afin d'éviter les ponts thermiques.

Le chantier engendre des avenants plus ou moins importants. Le dernier en date est un avenant de l'entreprise « Orange » de 10 000 € pour l'installation de la fibre dans les 14 pavillons et la salle multigénérationnelle.

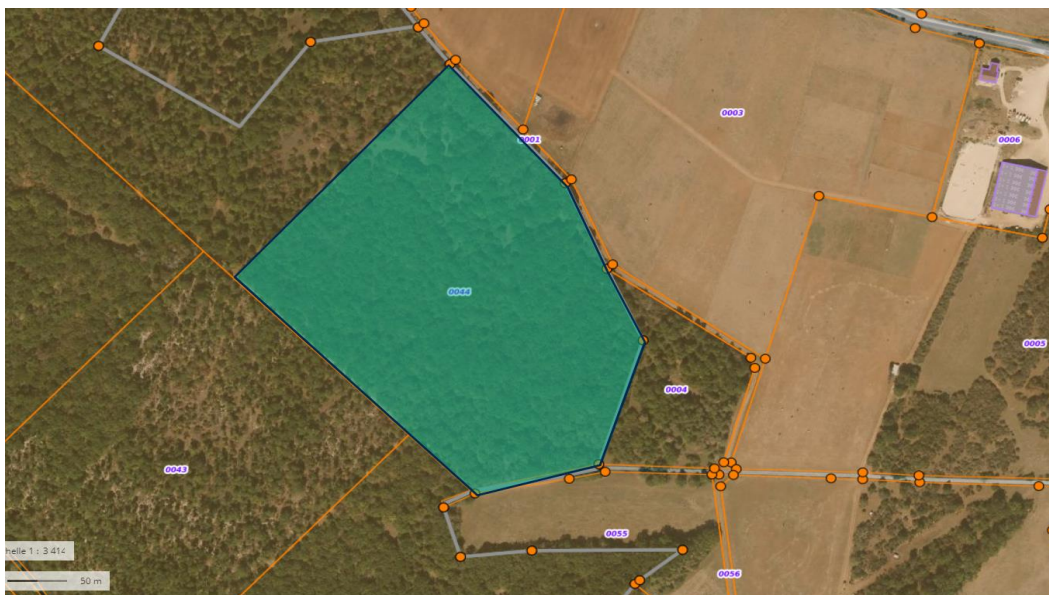
Informations

Délivrance coupe affouage

Sur proposition de l'ONF (Office National des Forêts) La parcelle qui sera exploitée sur les années 2023-2025 sera la parcelle 16 qui fait environ 7ha.

Les garants du bois seront Gilles CHAGNOT, Gérard PORCHERET, et Pierre-Jean GREBILLE.





Location appartement



Le logement du 23 rue de la mare sera libre à partir du 1 mars 2023. Une annonce a été passée et 3 candidats ont envoyé des dossiers complets et ont visité l'appartement. À l'issue des visites, un seul candidat a confirmé son choix.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'unique candidat.

Application « Intramuros »

La communauté de commune a investi dans une application mobile nommée « Intramuros ». Cette application permet d'obtenir de l'information à plusieurs niveaux :

- Celle de notre commune,
- Celle des communes avoisinantes,
- Celle de la communauté de commune.

Cette application se veut communautaire, chaque association, commerçants... aura possibilité de pousser une information.

Elle vous permettra aussi de signaler des incidents sur la commune, par exemple des déchets sur la route, un mat d'éclairage qui ne fonctionne pas...

Vous êtes libres de choisir ce qui vous intéresse (par exemple, je suis les informations des écoles, mais pas celle du club de football...).

Afin de soutenir ce projet, la commune va diffuser un certain nombre d'informations sur cette application dans un 1^{er} temps en parallèle des autres systèmes de communication. En fonction de vos retours, nous nous adapterons.

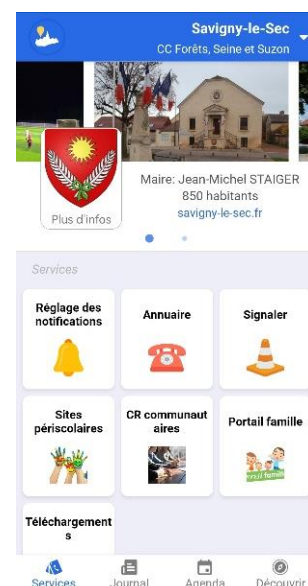
L'application est téléchargeable sur :



Ou en passant sur le site : <https://appli-intramuros.fr/>

Cette application est gratuite, si votre téléphone vous demande une carte bleue, vous pouvez ignorer cette étape.

Vous pouvez également consulter la vidéo de présentation : <https://youtu.be/wNGPOa2me1M>



SMOM

Deux nouvelles conventions ont été signées. Celles-ci apporteront 2 nouveaux tris pour les déchèteries :

- Bac pour recycler les jeux d'extérieur : ballons, balles, vélos, raquettes...
- Bac pour les huiles : séparation des huiles minérales et synthétiques.

À la suite des changements de début d'année, de nombreux foyers nous indiquent n'avoir que très peu de déchets dans la poubelle grise. Si vous en avez la possibilité, il est préférable de ne sortir votre container que si vous pensez qu'il est nécessaire. Cela permet d'éviter des arrêts des camions, et ainsi de réaliser des économies. Une réflexion est en cours sur un changement de rythme pour l'année 2024.

De nombreuses personnes se posent la question pour savoir si tel ou tel élément va dans le bac jaune ou dans le bac gris. Une phrase assez simple permet de s'y retrouver : « **Emballage égale recyclage** ». Donc si vous avez un emballage entre les mains, vous pouvez le recycler.

Conseil école élémentaire

L'école élémentaire des Tilleuls accueille 80 élèves pour l'année 2022-2023. La prévision des effectifs est en hausse pour la prochaine année scolaire avec 88 enfants.

Communauté de communes

Monsieur le maire indique qu'il intervient régulièrement en réunion de bureau ou en commission des finances pour s'opposer à une augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière due à la communauté de communes. Le gouvernement, pour l'imposition de 2023, a déjà décidé de réévaluer les bases des valeurs locatives de 7,1 % qui engendrera d'autant une augmentation de la taxe foncière à payer.

Un conseil communautaire se tiendra exceptionnellement au milieu de cette semaine pour annuler une délibération concernant l'appel d'offres des travaux d'agrandissement du CLSH de Darois, et d'en reprendre une autre afin de se conformer à la réglementation administrative en vigueur.

Manifestations et activités

Jardins familiaux

Depuis quelques années, des jardins familiaux situés à côté du nouveau cimetière, route de Norges, sont mis à disposition gratuitement aux habitants du village.

Avec l'arrivée du printemps, nous proposons aux jardiniers de nous indiquer s'ils conservent leur parcelle. Si de nouveaux habitants souhaitent avoir un espace, ils peuvent en faire la demande en mairie.

Dans les 2 cas, nous souhaiterions une réponse par mail avant le **4 mars**.

En parallèle à cela, nous donnons rendez-vous aux nouveaux et aux anciens jardiniers le **samedi 4 mars à 11H15** devant les jardins, afin d'échanger sur les modalités de l'année à venir.

Loto entente football villages

Le club local de football organise son loto annuel à la salle des fêtes de Savigny-le-Sec le **samedi 18 mars 2023** à partir de 19 h.

Prochain conseil municipal
Vendredi 31 mars 2023